

# Ecole de Life Coachs Gestaltistes en développement des ressources personnelles

## L'éthique du Life Coach: Code de déontologie

### **Préambule**

Tous les life coachs issus de l'école sont tenus d'exercer leur profession avec un sens particulièrement aigu de leurs responsabilités vis-à-vis de leur propre personne et des personnes, leurs clients, avec lesquelles une relation d'intimité va se créer.

### **Le présent code:**

- A pour but de définir le cadre fondamental dans lequel la relation client/life coach doit s'inscrire. Il est le garde-fou de cette relation.
- Est destiné à être connu du client.
- Engage à la fois l'école et le life coach issu de l'école.

### **La profession**

La profession de life coach en développement des ressources personnelles est une discipline spécifique du domaine des sciences humaines. Elle vise à faire prendre conscience à l'individu de ses ressources personnelles et de l'intérêt qu'il peut avoir à les mettre au service d'un projet. Elle s'efforce de l'aider dans la réalisation de ce projet.

### **Le life coach**

- Il exerce sa profession de manière compétente et dans le respect de l'éthique.
- Il peut justifier de ses connaissances de la psychologie ainsi que de l'étude et de la pratique de la relation humaine.
- Il peut également justifier d'un travail thérapeutique effectué sur lui-même.
- Il vise en permanence l'intérêt du client et ne se met, à ce titre, jamais "à sa place". Le désir du client n'est pas son désir.
- Il a un respect total de la personne qui est face à lui.
- Il maintient sa vigilance et sa compétence durant toute la durée de la relation. Son implication est pleine et entière.
- Il s'oblige à entretenir et à conserver son niveau de compétence par la supervision et un ressourcement professionnel.
- Il est soumis au secret professionnel absolu concernant tout ce qui lui est confié dans l'exercice de sa profession.
- Il peut choisir de ne pas accepter un client.

### **Le cadre de la relation**

La relation suppose de la part du life coach une obligation de moyens, mais pas une obligation de résultats.

Les informations concernant les conditions dans lesquelles se déroule le travail sont fournies au client au départ (conditions financières; obligations de moyens; conditions matérielles de travail; méthodes; conditions d'annulations ou d'arrêt; durée; secret professionnel).

### **Litige ou conflit**

Dans le cas d'un litige ou d'un conflit avec un client, l'Ecole est à la disposition du life coach en difficulté pour lequel elle peut servir de référent.